

commerce; car cette opération augmente considérablement sa valeur. Ceux qui recueillent la gomme en petit, connaissent sans doute un moyen facile de l'épurer, celui de la rendre liquide par la chaleur, et de la passer à travers un linge. Mais ce moyen pourrait être avantageusement remplacé par un autre plus simple et plus avantageux, si la gomme est recueillie en grande quantité. Il consiste dans une filtration qui sépare plus ou moins complètement les corps étrangers, tels que débris ligneux, feuilles, fragments d'écorce etc., qui salissent la matière.

On confectionne une boîte, de 6 à 7 pieds de long, sur 3 à 4 pieds de large; sur une hauteur de 3 pieds. Cette boîte doit être faite en madriers de sapin hermétiquement joints. Elle doit avoir deux fonds; le premier est placé vers le milieu de sa hauteur et est horizontale, au lieu que le second fond est incliné et placé, à son extrémité la plus basse, au-dessus d'un récipient.

La gomme placée sur le premier fond, et exposée aux ardeurs du soleil, devient liquide en peu d'instants, au point de pouvoir couler entre les joints des planches étroites de ce faux fond. Elle tombe sur le second qui, par son inclinaison, la conduit au vase où elle doit se condenser de nouveau.

Après cette opération, il ne reste plus qu'à la mettre en quart et l'envoyer au marché. Ou encore mieux, on l'expédie au manufacturier de résine, s'il s'en trouve dans notre voisinage.

Dans le Haut-Canada, par exemple, il existe une de ces manufactures, dont les produits en résine et en térébenthine égalisent ce que nous avons de plus recommandable en ce genre.

Dans les townships de l'Est, à Stanfold, un M. Richard aidé de quelques amis, a fait des essais qui, nous assure-t-on, promettent un plein succès. Nous ne savons ce qui a pu ralentir jusqu'ici l'entreprise si patriotique de ces messieurs.

### L'enseignement agricole universitaire.

Sous ce titre le numéro de la *Revue agricole* du mois de mai contient un article où il est dit que "la Chambre d'agriculture du B. C. vient de consacrer le principe de l'Enseignement agricole universitaire, en créant en faveur de l'université McGill un certain nombre de bourses offertes aux élèves du cours spécial agricole."

Nous prendrons la liberté de faire observer à notre estimable confrère qu'il donne au fait en question une portée bien plus grande qu'il n'en a réellement. En effet, il y a loin entre le fait de l'octroi de \$100 pour aider quelques élèves à suivre chaque semaine un certain nombre de leçons élémentaires sur la théorie de l'agriculture, (car l'Université McGill n'a pas demandé autre chose) et un enseignement complet sur toutes les parties de la science agricole donnée à des élèves qui se consacrent spécialement à l'agriculture comme profession. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup-d'œil sur le programme publié à la suite de l'article en question. Les élèves de 1re année apprennent les *éléments d'agriculture*, d'après l'ouvrage de M. Dawson. On enseignera à ceux de la 2de année, *l'agriculture théorique, en suivant l'agriculture scientifique de Johnson et d'autres auteurs sur la pratique agricole*. Il n'y est pas dit que les élèves s'exerceront aux travaux ni à ce qui a rapport à l'exploitation d'une ferme. On y voit que pour être admis à ce cours, il suffit de *subir l'examen d'inscription sur l'arith-*

*métique et la composition anglaise*. Avec cette mince qualification, tout le monde comprendra que les élèves ne sont pas capables de suivre un cours de haut enseignement agricole universitaire comme l'insinue la *Revue*. A en juger par le programme cité plus haut, l'université McGill n'a pas l'intention ni la volonté de donner un tel cours. Le savant rédacteur lui prête donc des intentions qu'elle n'a pas. Voilà ce qu'il importe de constater. Le public a intérêt de n'être pas trompé sur les intentions de la Chambre comme sur celle de l'Université McGill. Si celle-ci a demandé et obtenu des bourses pour un enseignement tout différent de celui que la *Revue* préconise, ce serait lui rendre un mauvais service que de laisser l'opinion publique s'égarer sur un fait de cette importance.

Là *Revue* dit que l'agriculture va s'enseigner dans la faculté des Arts de l'Université comme le droit et la médecine; et que les élèves agricoles seront sur le même pied, et auront les mêmes chances de devenir capables dans leur art, comme les élèves en droit et en médecine. Il ajoute que *c'est un cas absolument analogue à celui des professions libérales*. Nous regrettons de ne pouvoir être du même avis.

L'élève en droit suit les affaires du bureau de son patron en dehors des cours universitaires. Il se met au courant des règles de la procédure, entre en rapport avec les clients, et s'initie peu à peu aux mille ruses de la tactique judiciaire. Voilà déjà un beau commencement de *pratique*. De même pour l'élève médecin. Ne suit-il pas avec une grande assiduité tous les cas importants de maladies dans les hôpitaux? N'a-t-il pas des cours de dissection? Or tout cela est de la *pratique*. En sera-t-il de même pour l'étudiant en agriculture? Quelle chance lui donnera l'Université de mettre en pratique les leçons des professeurs? Où seront les exercices de labour, de soins donnés aux animaux, et des mille travaux et occupations de toutes sortes, auxquelles il faut qu'il soit initié parfaitement, puisqu'il aspire à la direction de la culture d'un domaine? Ces élèves ne sont donc pas dans un *cas absolument analogue à celui des professions libérales*. Inutile d'insister davantage.

Pourquoi le savant confrère ne demande-t-il pas aussi de greffer l'étude de l'art militaire et de la marine sur les universités? Ces sciences y auraient bien autant de droit que l'agriculture. Alors nous n'aurions aucune objection à dire avec lui que *c'est un cas absolument analogue*. Disons-le sans détour. L'enseignement agricole universitaire n'est qu'un beau rêve, un fantôme qui disparaît à mesure qu'on l'approche, et qui ne trompe plus personne aujourd'hui. Aussi en Europe, où pourtant la *Revue* renvoie sans cesse ses lecteurs, a-t-on bien eu soin de créer partout des écoles spéciales pour l'agriculture, en dehors des universités. En France, par exemple, le haut enseignement agricole ne se donne que dans trois écoles impériales, Grignon, Grand-Javan et LaSausaie, qui forment les premiers anneaux de cette longue chaîne d'établissements distribuant partout les bienfaits de l'instruction agricole sous des formes diverses. Or, les écoles impériales n'ont rien à faire avec l'Université. En France, on a trop le sens pratique de l'instruction pour attacher à l'Université une grande spécialité comme l'agriculture, qui a besoin de marcher seule, et de vivre de sa vie propre. C'est la même chose en Angleterre. Oxford et Cambridge n'enseignent point l'agriculture. En Irlande, une tentative d'enseignement agricole a été faite dans le *Queen's College University*. Cet essai n'a pas réussi. Il est important de le constater. Voici le rapport d'une commission chargée d'examiner les affaires de cette institution: "Pour les raisons que nous donnerons un peu plus loin, nous recommandons l'abolition de la chaire d'agriculture qui fait partie de la Faculté des Arts. Par sa nature même on peut mettre en question de savoir s'il convient de donner